



# GEFISWISS ENERGY TRANSITION FUND

Compartiment de YOUR SICAV-SIF, SICAV luxembourgeoise selon la loi du 3 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés. En Suisse, fonds étranger non enregistré, réservé aux investisseurs qualifiés, professionnels ou institutionnels.

## FONDS INFRASTRUCTURE SELON OPP2



## INVESTIR CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

GEFISWISS, spécialiste de l'investissement direct, local et durable, propose un fonds en infrastructures énergétiques qui soutient les objectifs de la Stratégie Énergétique 2050 et les Perspectives Énergétiques 2050+ de la Confédération.

### CONTEXTE

Dans le cadre des Accords de Paris 2015 et ses engagements à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, la Confédération suisse a élaboré :

- ✓ La Stratégie Énergétique 2050,
- ✓ Les Perspectives Énergétiques 2050+

dans le but d'encadrer le choix des investissements nécessaires à venir.

Responsable de plus de 25% des émissions nationales de CO<sub>2</sub>, le secteur immobilier se doit d'adopter les mesures préconisées afin de réduire son impact.

GEFISWISS propose le 1er fonds infrastructure investissant localement et directement dans la transition énergétique.

Nom du fonds	YOUR SICAV-SIF – GEFISWISS ENERGY TRANSITION FUND
Forme juridique	SICAV-SIF, Luxembourg
Direction AIFM	Lemanik Asset Management SA
Investment Manager	GEFISWISS SA
Dépositaire	Edmond de Rothschild (Europe), Luxembourg
Frais de gestion	Classe A : max. 0.80% Classe B : max. 1.60%
Commission de souscription	2%
Distribution	Oui
Liquidité	Semestrielle

### DES ATOUTS INDÉNIABLES

Besoins d'investissements clairement définis

- ✓ >1500 milliards d'ici 2050 dans les infrastructures énergétiques en Suisse
- ✓ Besoin d'augmenter les énergies renouvelables locales pour garantir l'approvisionnement
- ✓ Extension nécessaire des réseaux de chaleur

Caractéristiques d'investissement attractives

- ✓ Rendements prédictibles à long terme, faible élasticité, protection contre l'inflation
- ✓ Investissements non corrélés aux marchés ou à l'immobilier
- ✓ Investissements locaux conformes aux objectifs de l'Accord de Paris 2015

Approche unique, implémentée par un gestionnaire d'actifs spécialisé

- ✓ Focus sur le secteur immobilier
- ✓ Partenariat avec une société spécialisée - STEEN Sustainable Energy
- ✓ GEFISWISS : Asset manager engagé en faveur des investissements durables au bénéfice d'une expertise reconnue

Structure liquide, régulée au bénéfice d'une organisation adéquate

- ✓ SICAV-SIF autorisée par la CSSF (Luxembourg)
- ✓ Direction AIFM indépendante (Lemanik)

Grâce à son expertise et son savoir-faire, acquis dans le secteur immobilier, GEFISWISS dispose des compétences nécessaires à la gestion de ce type d'investissements et bénéficie, au travers de partenaires, d'un accès à un pipeline de projets.



# GEFISWISS ENERGY TRANSITION FUND

Compartiment de YOUR SICAV-SIF, SICAV luxembourgeoise selon la loi du 3 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés. En Suisse, fonds étranger non enregistré, réservé aux investisseurs qualifiés, professionnels ou institutionnels.



## INVESTIR CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

GEFISWISS, spécialiste de l'investissement direct, local et durable, propose un fonds en infrastructures énergétiques qui soutient les objectifs de la Stratégie Énergétique 2050 et les Perspectives Énergétiques 2050+ de la Confédération.

Compartiment de YOUR SICAV-SIF, SICAV luxembourgeoise selon la loi du 3 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés. En Suisse, fonds étranger non enregistré, réservé aux investisseurs qualifiés, professionnels ou institutionnels.

### DOCUMENTATION LÉGALE ET PROSPECTUS

L'ensemble de la documentation légale y compris les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de GEFISWISS SA, rue de Bourg 20, 1003 Lausanne.

### ABSENCE D'OFFRE ET DE RECOMMANDATION

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Nous vous proposons de prendre contact avec vos conseillers pour un examen spécifique de votre profil de risques et de vous renseigner sur les risques inhérents, notamment, en consultant la brochure SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» (laquelle est notamment disponible sur le site internet de celle-ci, à l'adresse suivante: [www.swissbanking.org](http://www.swissbanking.org)), avant toute opération. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future. Restrictions de diffusion. Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, UK, UE, US, US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

### EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

### MARQUES ET DROITS D'AUTEUR

Le logo, respectivement la marque GEFISWISS sont protégés et ne peuvent pas être utilisés sans autorisation. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la part de GEFISWISS.